"Son corps fut présenté à l'église de la paroisse, pour y faire son service; et M. de Belmont, Supérieur du 
Séminaire de Montréal et Grand-Vicaire, prononça une très-belle oraison 
funèbre à sa lonange. On rapporta 
ensuite le corps dans l'église de la 
Congrégation, où il fut inhumé auprès 
de celui de M, LeBer son père."

Le lendemain, il y eut encore un autre service solennel.

L'inscription suivante, écrite en lettres d'or, fut placée sur la tombe de la Sœur LeBer, par les Sœurs de la Congrégation :

"Ci gist vénérable Sœur Jeanne "LeBer, bienfaitrice de cette maison, "qui ayant été recluse, quinze ans,